

**DELIBERATIONS**

L'an deux mil onze, le seize février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 8 février 2011.

**Nombre de Conseillers :** *en exercice* : 18  
*présents* : 17  
*votants* : 17

**PRESENTS :** MM. REIX, BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LABORDE, LACLOTTE, ROUSSEAU, Mmes BAYLE, BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT, MM. REBEYROLLE, REGNER

**EXCUSÉS :** M. BORDE

**ABSENTS :** néant

Madame FREGIER a été élue secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

**16-02-2011-01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude BOILEAU, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Jacques REIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		27 799,03	206 465,25		222 151,53	27 799,03
Op. de l'exer.	1 727 358,21	1 896 195,16	472 031,41	450 521,20	131 464,22	2 464 234,21
<b>TOTAUX</b>	<b>1 727 358,21</b>	<b>1 923 994,19</b>	<b>678 496,66</b>	<b>450 521,20</b>	<b>2 405 854,87</b>	<b>2 374 515,39</b>
Résultats de clôture		<b>196 635,98</b>	<b>227 975,46</b>		<b>31 339,48</b>	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						
<b>COMPTE ANNEXE POUR TRANSPORT SCOLAIRE</b>						
Résultats reportés		343,80		930,65		1 274,45
Op. de l'exer.	12 935,30	9 441,73	2 472,15	6 952,00	15 407,45	16 393,73
<b>TOTAUX</b>	<b>12 935,30</b>	<b>9 785,53</b>	<b>2 472,15</b>	<b>7 882,65</b>	<b>15 407,45</b>	<b>17 668,18</b>
Résultats de clôture	<b>3 149,77</b>			<b>5 410,50</b>		<b>2 260,73</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						
<b>COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés		13 999,55	6 510,73		6 510,73	13 999,55
Op. de l'exer.	31 675,96	92 844,27	48 897,36	89 860,68	80 573,32	182 704,95
<b>TOTAUX</b>	<b>31 675,96</b>	<b>106 843,82</b>	<b>55 408,09</b>	<b>89 860,68</b>	<b>87 084,05</b>	<b>196 704,50</b>
Résultats de clôture		<b>75 167,86</b>		<b>34 452,59</b>		<b>109 620,45</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						

## 16-02-2011-02 : COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 16-02-2011-03 : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu le Compte Administratif 2010,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,
- Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de **196 635,98 €** et un déficit d'investissement de **227 975,46 €**,

Décide d'affecter la somme de **160 000,00 €** en réserve au budget 2011 (article 1068).

## 16-02-2011-04 : BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu le Compte Administratif 2010,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,
- Constatant que le Compte Administratif présente un déficit d'exploitation de **3 149,77 €** et un excédent d'investissement de **5 410,50 €**,

Décide de reporter la totalité au budget 2011.

**16-02-2011-05 : BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu le Compte Administratif 2010,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,
- Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de **75 167,86 €** et un excédent d'investissement de **34 452,59 €**,

Décide d'affecter la somme de **70 000,00 €** en réserve au budget 2011 (article 1068).

**16-02-2011-06 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 EN MATIERE D'EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les diverses commissions communales concernées ont fait part de leurs projets d'investissement pour l'année 2011.

La commission administrative permanente et la commission des Finances proposent les orientations suivantes, présentées par Monsieur Jean REGNER :

<b>Opération 18 : Acquisitions de terrains</b>	<b>⇒ 14 000,00 €</b>
Dont terrains de voirie Ducou 1 000 €	
Et terrain Pasquet 10 500 €	
Honoraires notaire 2 500 €	
<b>Opération 19 : Acquisition de matériel, mobilier et outillage technique</b>	<b>⇒ 10 000,00 €</b>
Dont chaises foyer municipal 3 500 €	
Divers 6 500 €	
<b>Opération 20 : Travaux de bâtiments</b>	<b>⇒ 5 000,00 €</b>
Dont chantier d'insertion 5 000 €	
<b>Opération 21 : Travaux de voirie générale</b>	<b>⇒ 35 000,00 €</b>
Dont rue du Graveron 20 000 €	
Chemin des Bouviers 5 000 €	
Divers 10 000 €	
<b>Opération 25 : Aménagements urbains</b>	<b>⇒ 280 000,00 €</b>
Dont rue Onésime Reclus 280 000 €	
Divers 10 000 €	
<b>Opération 29 : Aménagement bibliothèque de proximité</b>	<b>⇒ 125 000,00 €</b>
<b>Opération 25 : Aménagement salle de rencontre de Ponchapt</b>	<b>⇒ 205 000,00 €</b>

Considérant aussi le capital des emprunts à rembourser en 2011 et le résultat antérieur reporté, le budget en dépenses d'investissement peut être évalué à 1 050 000 € environ.

Ces dépenses seraient financées comme suit :

<b>Virement de la section de Fonctionnement</b>	<b>⇒ 180 000,00 €</b>
<b>Excédent de Fonctionnement capitalisé</b>	<b>⇒ 160 000,00 €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>⇒ 45 000,00 €</b>
<b>TLE</b>	<b>⇒ 10 500,00 €</b>
<b>Subvention Jules Ferry 2010</b>	<b>⇒ 8 600,00 €</b>

Subvention travaux d'édilité	⇒ 80 000,00 €
FISAC	⇒ 20 000,00 €
FDAI Bibliothèque	⇒ 20 000,00 €
DETR Ponchapt	⇒ 42 800,00 €
Contrat Objectif Ponchapt	⇒ 20 000,00 €
Recours à l'emprunt	⇒ 450 000,00 €
Aliénations de biens mobiliers	⇒ 17 000,00 €

### **16-02-2011-07 : ALIENATION DE L'IMMEUBLE SIS 43 ET 43 BIS RUE ONESIME RECLUS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de la SCI BUSILLET/VEYSSY IMMOBILIER sise 53 impasse du Laurentais à Saint-Antoine-de-Breuilh qui se porte acquéreur de l'immeuble sis 43 et 43 bis rue Onésime Reclus, parcelles AY 86 (745 m<sup>2</sup>) et 511 (374 m<sup>2</sup>), pour une contenance totale de 1 119 m<sup>2</sup>, pour la somme globale de 130 000 €.

Monsieur le Maire rappelle l'estimation du service des Domaines à 154 000 €. Il informe cependant l'Assemblée que de très lourds travaux de rénovation sont nécessaires et qu'un expert immobilier a rendu une estimation inférieure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord de principe pour cette cession (Mme PHILIT et M. LACLOTTE s'abstiennent). Les frais notariaux seront à la charge des acquéreurs. Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires pour signer l'acte notarié.

### **16-02-2011-08 : ALIENATION DE TERRAINS SIS RUE DES PECHEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a acquis les parcelles AZ 151, 181 et 182 lors d'une procédure de biens sans maître en 2010.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'un promoteur a récemment pris rendez-vous pour se renseigner sur les opportunités dans la Commune. Il s'est montré très intéressé par ces terrains et Monsieur le Maire propose au Conseil d'envisager de réaliser cette cession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord de principe pour cette cession et mandate Monsieur le Maire pour négocier avec d'éventuels acheteurs.

### **16-02-2011-09 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur REBEYROLLE expose au Conseil une série de travaux à effectuer sur le réseau d'électrification de la Commune, à savoir :

- rue des Pêcheurs, un réverbère à ajouter, support et câble existants ;
- Mézières, aux bornes d'apport volontaire, un réverbère à ajouter ;
- route de Garrigue, entre le carrefour de l'Aérodrome et le ralentisseur, deux réverbères à ajouter ;

- résidence du Bois, au fond sur le rond-point promenade, un réverbère à ajouter ;

Monsieur REBEYROLLE propose ensuite d'autres travaux qui réclament une étude auprès

du Syndicat, à savoir :

1. la pose de plusieurs réverbères rue du Rieu Vert, si possible avec le réseau enterré ;
2. la fourniture électrique d'un panneau clignotant qui serait placé avenue de Bordeaux avant d'arriver au rond-point de Mézières ;
3. la création d'une extension de réseau route des Gracies, dans sa partie ouest ;
4. la pose de réverbères rue des Peupliers, entre la rue des Tabacs et la résidence des Tabacs, support et câbles inexistantes ;
5. le chemin du Luc et la fin de la rue des Fleurs, dès lors que la ligne moyenne tension aura été déposée par ERDF (prévu deuxième semestre 2011) ;
6. la création d'une extension de réseau dans la partie sud de la route des Vergers ;
7. la création d'une extension de réseau entre le local associatif situé allée Jules Ferry et le passage sous-terrain, ainsi qu'un réverbère au local du boulodrome.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Entérine cette liste de travaux et demande au Syndicat d'Electrification de la Dordogne de prendre en charge ou d'étudier ces dossiers.

## **16-02-2011-10 : LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine-Poitou-Charentes (ci-après « la Caisse d'Epargne »),

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

### **Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 80 000,00 € dans les conditions ci-après indiquées.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 80.000,00 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : Euribor 1 semaine +0,85 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 250 Euros
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0.15 %

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, par virement CRI-TBF au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

**Article-2**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

**Article-3**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

---

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS, 16 FEVRIER 2011 :**

- 16-02-2011-01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010
- 16-02-2011-02 : COMPTE DE GESTION 2010
- 16-02-2011-03 : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET PRINCIPAL
- 16-02-2011-04 : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE
- 16-02-2011-05 : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT
- 16-02-2011-06 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 EN MATIERE D'EQUIPEMENT
- 16-02-2011-07 : ALIENATION DE L'IMMEUBLE SIS 43 ET 43 BIS RUE ONESIME RECLUS
- 16-02-2011-08 : ALIENATION DE TERRAINS SIS RUE DES PECHEURS
- 16-02-2011-09 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
- 16-02-2011-10 : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

• Monsieur REIX donne lecture d'une information d'ERDF relative aux micro coupures qui sont donc bien dus à des envols d'oiseaux. A l'heure actuelle, le problème est largement résolu.

• Monsieur REIX donne lecture d'un courrier de la DRPP qui va refaire le revêtement de la RD 708 cette année, jusqu'au carrefour avec le chemin du Luc et la rue du Moulin.

• Monsieur REIX expose en revanche que la DRRP pose des conditions techniques trop contraignantes pour l'édification du support à banderoles que la municipalité prévoyait au rond-point de Mézières. Il propose d'étudier le projet de réfection du toit du moulin de la Rouquette avec le bois concerné, en accord avec les Compagnons et peut-être en coordination avec d'anciens menuisiers et charpentiers de la Commune qui ont offert leur service.

• Monsieur REBEYROLLE informe l'Assemblée que la Vinée de Montravel a procédé à ses premières intronisations. Par ailleurs, une convention a été passée avec syndicat des Sainte-Foy-Bordeaux pour assurer les permanences au musée durant l'été.

• Madame CHATEAU évoque le récent BAT KIF qui fut un grand succès et elle précise que cette année encore plusieurs élèves sont qualifiés pour les finales nationales.

• Madame CHATEAU rend compte de l'assemblée générale du Club des Entreprises et regrette le manque d'élus de la CdC présents à cette réunion. Cela pourrait être dû à une mauvaise communication.

• Monsieur REGNER précise que pour le prix de l'eau en 2011 la part du SIAEP ne bouge pas, celle de la Lyonnaise augmente de 1 % et celle de l'Agence de l'Eau de 14 %. Au final, cela fera une augmentation d'environ 3 % du m<sup>3</sup> pour l'abonné.

• Monsieur REGNER rend compte du diagnostic qui été fait sur les trois forages utilisées par le SIAEP. Seul celui de Garrigue pose problème et il sera nécessaire de ralentir son activité.

• Monsieur LACLOTTE évoque les relations avec le collègue par rapport au parc de Mézières. Madame la Principale va relancer une démarche pédagogique auprès des élèves. Par ailleurs, les plaques informatives pour les arbres classés ne sont pas encore terminées. Côté municipalité, la plateforme du château est maintenant dotée d'escalier, les allées seront prochainement fleuries et une fontaine y a été créée avec d'anciennes pierres du château. Les services techniques vont prochainement édifier un mur pour cacher les bornes d'apport, mur qui sera dédié aux élèves d'art plastique.

• Monsieur LACLOTTE rend compte de l'assemblée générale de l'ASE et rappelle qu'entre mi-février et fin mars la période est idéale pour piéger les reines frelons asiatiques. Il invite chacun à en poser. Madame CHATEAU évoque les chenilles processionnaires et Monsieur LACLOTTE lui confirme que les pièges seront rapidement installés.

• Monsieur LACLOTTE signale que la municipalité est invitée à Périgueux à la cérémonie des Villages Fleuris 2011.

• Madame PENISSON rappelle que le carnaval aura lieu le 27 mars à Saint-Avit-Saint-Nazaire.

• Monsieur REGNER informe l'Assemblée que le Comité de Jumelage recevra nos amis de Plobsheim les 3, 4 et 5 juin prochains.

Monsieur REBEYROLLE évoque la prochaine manifestation des Sainte-Foy de France qui aura lieu à Sainte-Foy-la-Grande cette année. Il s'interroge sur la participation de la municipalité. Monsieur BOILEAU souhaiterait avoir des précisions sur le budget. Monsieur REIX explique qu'il a informé Monsieur PETILLOT, Président national, qu'il ne désirait pas participer à cette association pour des raisons personnelles. Madame CHATEAU se demande quel en est l'impact sur l'économie locale. Monsieur REBEYROLLE est chargé de s'informer lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le maire déclare la séance close.

### **Questions du public :**

- Monsieur CHAVANT demande des nouvelles de l'arrivée de l'ADSL sur le secteur de Ponchapt. Il s'étonne qu'il n'y ai aucune demande de la Commune au Conseil Général de la Dordogne. Monsieur REIX lui rappelle que les zones blanches ont bien été signalées au technicien du Conseil Général lors d'une réunion des maires du canton de Vélines, que ce dossier est de la compétence de la Communauté de Communes dans le cadre de Gironde Numérique. Il invite toutes les personnes concernées à lui adresser courrier et/ou pétition qu'il transmettra.
- Monsieur CHAVANT rappelle que lors du Conseil municipal du 21 mars 2009 Monsieur BOILEAU s'était engagé à une concertation au sujet de l'aménagement de la salle de rencontre de Ponchapt. Il note que cette concertation n'a pas eu lieu. Il indique aux élus que le projet de carrelage au sol empêchera la pratique du tennis de table. Il suggère de maintenir le plancher actuel. Monsieur BOILEAU prend note de cette demande. Il explique que ce dossier est au stade de la demande de subventions et que cette partie est purement administrative. Un projet définitif s'affinera dans les prochaines semaines. Il regrette que le dialogue avec un certain membre de l'association alors présent soit pénible. Monsieur SEGARD lui répond vertement qu'il n'est que secrétaire et que la concertation pouvait fort bien se faire avec le Président, M. CHAVANT. Monsieur REIX réclame que le débat reste courtois. Madame PENISSON intervient en expliquant la procédure d'élaboration d'un tel dossier, essentiellement du point de vue financier, et que cela ne nécessite pas un long débat avec les utilisateurs de la salle. Monsieur LACLOTTE confirme que la présence d'un carrelage au sol posera un énorme problème technique à l'association. Les élus concluent qu'il reste possible de se rencontrer pour trouver une solution.